

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER**

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-216405845-20241211-DEL241211_02-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER DU 18 SEPTEMBRE 2024

Mise en ligne sur le site internet et affichée le

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

Étaient présent(e)s : GRAMMONTIN Nadia, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, REINES Christian, WAMYTAN Mickaël, GUICHEBAROU Christian, QUENOT Claudine

Absent(e)s : REY-BETHBEDER Véronique, MICHAUX Nathalie, MOUSQUEZ Marjorie.

Absent(e)s mais ayant donné pouvoir: PONS Frédéric (à Nadia GRAMMONTIN), CORDIER Christian (à Marie-Thérèse CHASSERIAUD)

Secrétaire de séance : CHASSERIAUD Marie-Thérèse

Date de la convocation : 04/12/2024

Date d'affichage : 04/12/2024

DEL241211 02 : Convention Centre de Santé du Bassin de Lacq – Subvention 2025

Vu l'ordonnance n° 2018-17 du 12 janvier 2018 relative à la création et au fonctionnement des centres de santé,

Vu les articles L6323-1 à L6323-15 du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif au centre de santé et articles D 6323-1 à D 6323-15 du code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé,

Madame la Maire rappelle que la commune s'est engagée depuis la création du centre de santé SANTAT, à soutenir financièrement cet organisme par l'octroi de subventions car il dispose d'une offre de santé indispensable au territoire.

Le centre de santé est géré par l'association SANTAT avec l'accompagnement des 16 communes en cas de besoin pour l'aide au démarrage et un soutien financier en cas de déficit de la structure.

Une convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de ces partenariats.

Considérant la demande de subvention réalisée par l'association SANTAT afin d'équilibrer le déficit prévisionnel de l'exercice budgétaire 2025 et de constituer un fonds de roulement adapté pour pérenniser son fonctionnement,

Dans la continuité du soutien apporté par la commune et les 15 autres communes partenaires depuis la création du centre de santé,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **de continuer à soutenir** le développement du centre de santé en faveur des 16 communes membres

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER**



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER DU 18 SEPTEMBRE 2024

- **d'approuver** le versement d'une subvention d'un montant de 478.74 € au centre de santé pour l'exercice 2025,
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention et tout document permettant de formaliser cette aide financière

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Castetner,
La Maire,
Nadia GRAMMONTIN

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse CHASSERIAUD



Pour	Absten- tion	Contre
8	0	0

Délibération rendu exécutoire
Transmise à la Préfecture le
Mise en ligne sur le site internet et affichée le